

LES APPUIS CANADIENS AU DÉVELOPPEMENT DROITS HUMAINS OU DES COMPAGNIES MINIÈRES

En Afrique, l'aide au développement peut être néfaste. Des sociétés minières s'y comportent comme en terrain conquis. Le gouvernement canadien et ses agences, l'ACDI et la Société pour l'expansion des exportations (SEE), doivent réviser leur implication et adopter des normes de conduite acceptables pour les Canadiens-nes et les Africains-nes.

PAR LE GROUPE DE RECHERCHE
SUR LES ACTIVITÉS MINIÈRES EN AFRIQUE (GRAMA) ▣

À côté du Kenya, près du port de Shimon, sur l'Océan Indien. Des paysages à couper le souffle, 250 kilomètres de plages, des coraux, la forêt équatoriale, des éléphants, des girafes. Ce décor de carte postale, c'est l'endroit où vivent, d'agriculture et de pêche, quelques milliers de personnes des communautés Digo et Kamba.

La mine Tiomin Ressources, de Toronto, bouleversera ce fragile environnement. Tiomin envisage extraire 500 000 tonnes métriques de métaux lourds (ilménite, rutile et zircon) des 150 millions de tonnes de

construira des routes, une usine, une centrale électrique, des lignes à haute tension et y amoncera ses déchets miniers. Elle délogera 5 000 personnes de leurs terres. Les plantations de palétuvier seront déchiquetées et des milliers d'animaux, chassés de leur habitat. Les opérations nécessiteront 3 900 mètres cubes d'eau à l'heure.

Le projet de 225 M \$ nécessitera la construction d'un port de mer. Quelque 300 000 tonnes d'ilménite, 70 000 tonnes de rutile et 30 000 tonnes de zircon y seront transbordées chaque année, dans

Tiomin occupera 64 km² de forêt et de sols arables à Kwale. Elle délogera 5 000 habitants de leurs terres.

sable minéralisé de Kwale, afin de produire du dioxyde de titane, qui sert principalement d'agent de pigment blanc dans l'industrie de la peinture, du plastique et du papier. Selon Tiomin, l'extraction des 3 à 4 % de minéraux lourds aura peu d'impacts environnementaux, durant la vie de la mine (une quinzaine d'années), 98 % du sable étant retourné sur le site. La mine canadienne n'a pas convaincu tout le monde.

Tiomin occupera 64 km² de forêt et de terres arables à Kwale. Elle creusera un gigantesque cratère de 30 mètres de profond,

un flot incessant de camions. Les déversements accidentels de pétrole ou de produits toxiques feront peser une menace constante sur les coraux, les colonies de dauphins et les autres formes de vie marine.

Les fermiers-ères, les écologistes et les universitaires africains s'inquiètent. Une campagne d'opposition a graduellement gagné les quatre coins de l'Afrique, l'Europe, les États-Unis et le Canada. Les opposants-es demandent une meilleure évaluation des impacts (dégradation de l'environnement et de la biodiversité) et que la population locale

reçoive de meilleures compensations financières pour les pertes et les inconvénients.

Sur place, écologistes, avocats et religieux ont uni leurs voix à celle des fermiers-ères dans une bataille contre la montre. Par des pressions politiques et des recours judiciaires, ils veulent empêcher le gouvernement kenyan de délivrer un permis d'exploitation à Tiomin. L'université Kenyatta, à Nairobi, a procédé à sa propre évaluation environnementale, reprochant à Tiomin d'avoir sous-estimé les impacts environnementaux et sociaux, comme les rejets d'anhydride sulfureux dans l'atmosphère et l'exposition à des éléments radioactifs (uranium et thorium) présents dans les sols qui seront excavés en même temps que le titane¹ (pour les notes, voir: «En savoir plus», p. 42). Tiomin avait reçu une aide de 391 000 \$ de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) afin d'engager une firme sud-africaine pour l'évaluation environnementale de son projet minier de Kwale.

Une conscience planétaire

Début 2001, un regroupement local de gens d'affaires prenait position contre plusieurs aspects du projet. La diaspora kenyane², fort active en Amérique du Nord, fait à son tour pression sur les Nations Unies et sur le Congrès des États-Unis. Des vidéastes états-uniens ont réalisé une vidéo avec l'aide, entre autres, de l'ONG canadienne *Mines Alerte*³, pour faire connaître la situation à Kwale.

La campagne d'opposition au projet de Tiomin compte sur des appuis au Canada: *Droits et Démocratie*, le *Comité inter-églises pour l'Afrique* et *Mines Alerte*. En octobre 2000, deux avocats kenyans spécialistes des droits de la personne, MM. Haron Ndubi et Willy Mutunga, à l'invitation de *Droits et Démocratie* et de *Mines Alerte*, ont rencontré les dirigeants de l'ACDI, ainsi que le p.-d. g. de Tiomin, M. Jean-Charles Potvin, dans ses bureaux de Toronto.

Le gouvernement kenyan n'a toujours pas émis de permis d'exploitation et sem-

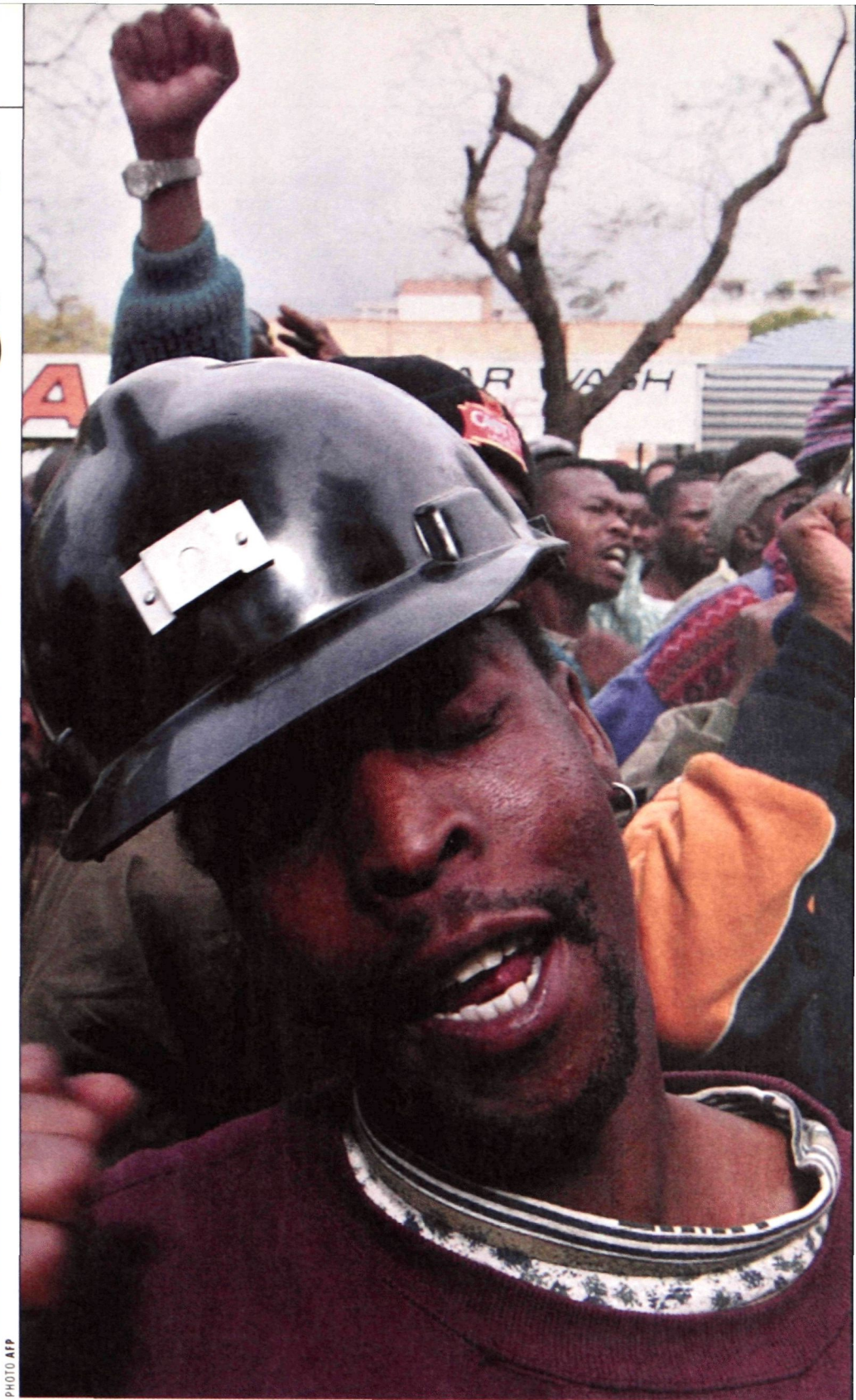
ble vouloir exiger de meilleures garanties de protection de l'environnement et de la population. Cette campagne aux multiples ramifications est un exemple de la conscience planétaire qui se développe autour d'enjeux qui nous concernent tous-tes, et reflète de nouvelles solidarités.

L'exploitation des ressources naturelles par des firmes étrangères doit respecter les droits des populations locales. Les investissements massifs dans le secteur minier et la libéralisation économique ne donnent pas les résultats escomptés. Les pays du Nord, dont le Canada, doivent se rendre compte qu'il est de leur intérêt de renverser la vapeur et de renforcer les États du Sud plutôt que de les affaiblir. Les États exportateurs de capitaux doivent obliger les sociétés minières à respecter les droits sociaux, économiques et culturels des populations qui subissent les retombées de leurs projets, en Afrique comme ailleurs. Un nombre grandissant d'ONG et de citoyens-nes exigent cette réforme. ▶

* Le GRAMA

Qui sommes-nous?

Le Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA) est une composante du centre Études internationales et mondialisation (CEIM) de la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal (Uqàm). Le GRAMA bénéficie de l'appui de l'Entraide missionnaire. Depuis trois ans, sous la direction de la professeure Bonnie Campbell, le GRAMA analyse les activités des compagnies minières canadiennes en Afrique, leurs impacts sociaux et environnementaux, ainsi que l'assistance gouvernementale aux sociétés minières canadiennes.



Mineurs sud-africains en grève. En 1998, la société Placer Dome investissait 300 M \$ pour faire l'achat d'une mine d'or en Afrique du Sud. Cet investissement, accueilli favorablement alors que le pays émergeait de l'apartheid, a suscité l'opprobre lorsque les nouveaux propriétaires ont entrepris d'éliminer 2 500 emplois. Le Syndicat national des mineurs d'Afrique du Sud a lancé une campagne internationale qui a obligé la société minière à s'entendre avec ses travailleurs sud-africains.